

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 783)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS21

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard,
M. Guedj, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* D'évaluer si l'algorithme de TikTok promeut des pratiques sectaires, les actions entreprises par TikTok pour corriger cet algorithme et de formuler des recommandations pour lutter plus efficacement contre la promotion de ces pratiques sectaires sur les réseaux sociaux ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à élargir à la promotion de pratiques sectaires par l'algorithme de TikTok le périmètre de la Commission d'enquête.

Il apparaît en effet que diverses pratiques sectaires se développent sur les réseaux sociaux, à en lire par exemple le rapport de la Miviludes : *"ce qui intéresse la mécanique des sectes, à savoir l'impact émotionnel, est très présent » dans les communautés virtuelles."*

Face à ces pratiques, il convient d'enquêter 1/ sur ce que fait TikTok pour interdire la promotion de ces pratiques sectaires sur sa plateforme 2/ si les pouvoirs publics (Miviludes, Police, Gendarmerie, plateforme PHAROS notamment) ont les armes suffisantes pour agir.

Tel est l'objet du présent amendement.